

VILLE DE LA FERTE-BERNARD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 1^{er} mars 2023

Date d'affichage 1^{er} mars 2023

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201326-20230307-DEL_23_03_07_18-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/03/2023

Nombre de conseillers

en exercice 29

présents 20 + 9 procurations

votants 29

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS

Le SEPT MARS à Vingt heures,

Le Conseil Municipal de la Ville de La Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni aux Halles Denis Béalet, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU.

Etaient présents : M. Didier REVEAU, Mme Cécile KNITTEL, Mme Christiane VAN RYSSEL, M. Laurent PHILIBERT, M. Eric PAPILLON, Mme Sylvie SEQUEIRA, Mme Françoise PELLODI, M. Carl GUILLEMIN, Mme Audrey MAMONTEIL, Mme Marie DENONELLE, M. Emmanuel BOIS, M. Lionel COUTEMANCHE, Mme Catherine CHANTEPIE, Mme Edith ALIX, M. Nicolas CHABLE, Mme Olivia JAMAIN, Mme Delphine LETESSIER, M. Gérard GUESNE, M. Franck POTAUFEUX, M. Christophe BISI.

Excusés :

Mme Sophie DOLLON, (Pouvoir donné à Laurent PHILIBERT)

Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN, (Pouvoir donné à Eric PAPILLON)

M. Gaëtan THOMAS, (Pouvoir donné à Didier REVEAU)

M. Dominique MORANCE, (Pouvoir donné à Franck POTAUFEUX)

Mme Bénédicte MARCHAIS, (Pouvoir donné à Sylvie SEQUEIRA)

M. Nicolas GUILLARD (Pouvoir donné à Edith ALIX)

M. Thierry BODIN, (Pouvoir donné à Carl GUILLEMIN)

Mme Marie-Hélène TROUILLOT, (Pouvoir donné à Cécile KNITTEL)

M. Emmanuel VIGNERON, (Pouvoir donné à Christiane VAN RYSSEL)

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

M. Eric PAPILLON a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

MODIFICATION DE CERTAINS TARIFS MUNICIPAUX 2023 VOTÉS EN 2022

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération DEL_22_12_19_29 prise suite au Conseil municipal du 19 décembre 2022,

Vu le rapport du Maire.

Cette délibération annule et remplace la délibération DEL_22_12_19_29 prise suite au Conseil municipal du 19 décembre dernier mais seulement sur les points suivants :

Base de loisirs :

BASE DE LOISIRS - Applicable à compter du 01/01/2023
STAGES :
Planche à voile, kayak, dériveur catamaran, optimist, multi-activités
* Forfait groupe 1/2 journée (jusqu'à 10 personnes)

Fertois	Non Fertois
2023	
01/01/2023	01/01/2023
	130,00 €

Tarifs « marché » :

DROITS DE PLACE ET DE VOIRIE	01/01/2023
Marchands forains abonnés, forfait emplacement ≤ 4 m linéaires/trimestre	36,85 €
Marchands forains abonnés, emplacement > 4 m : le mètre linéaire/trimestre	9,25 €
Marchands forains non abonnés, forfait emplacement ≤ 4 m linéaires	4,40 €
Marchands forains non abonnés, emplacement > 4 m : le mètre linéaire supplémentaire	1,10 €
Forains abonnés St Antoine, forfait emplacement ≤ 2 m linéaires/trimestre	24,75 €
Forains abonnés St Antoine, > 2 m : le mètre linéaire /trimestre	6,05 €
Droit de raccordement aux bornes électriques pour les marchés :	
* Abonnés, par trimestre	23,65 €
* Non abonnés, par passage	2,60 €
Manèges forains, de 0 à 20 m ²	17,40 €
Manèges forains, de 21 à 40 m ²	30,80 €
Manèges forains, de 41 à 70 m ²	46,55 €
Manèges forains, de 71 à 90 m ²	72,05 €
Manèges forains, de 91 à 140 m ²	95,70 €
Manèges forains, à partir de 141 m ²	114,40 €
Echafaudages, chantiers, matériaux, dépôts sur la voie publique avec autorisation, par semaine	30,80 €
* Avec un minimum perçu de	30,80 €
Terrasses et étalages sur domaine public bordant une voie ouverte à la circulation	
étalage	Gratuit
Terrasse (saison) d'avril à octobre	2,40 €/m ² /mois
Terrasse (hors saison) de novembre à mars)	3,50 €/m ² /mois
Droit de raccordement aux bornes électriques pour les terrasses, forfait/jour :	2,50 €
Food-Truck / vente à emporter, forfait / jour	5,75 €
Droit de raccordement aux bornes électriques Food-Truck, forfait / jour	2,60 €
Voitures en exposition, par véhicule et par jour	9,45 €
Petit marché : cultivateur abonné, par mètre linéaire/semestre	11,45 €
Cirques, par jour de représentation	467,50 €
Ventes ambulantes, par camion	467,50 €
Place de Gaulle- Manifestation à caractère lucratif	467,50 €

LOCATION ATHENA 2023 - applicable au 7 mars

Gratuité applicable à l'Amicale du personnel municipal

LOCATION	TARIFS		Etablissements scolaires primaires fertois	Rencontres scolaires (danse à l'école, école chantante...	Associations Fertoises* / Administrations et assimilées** / Etablissements secondaires privés fertois	Associations culturelles et caritatives fertoises / Etablissements secondaires publics fertois	
	Fertois	majoration hors fertois + 60€			réduction de 50%	forfait lors d'une location uniquement de la salle de réunion	forfait
CUISINE (prise en charge journalière de l'espace)	139 €	199 €	Gratuit dans la limite du fonctionnement du service et facturation des heures supplémentaires au-delà de 22h, dimanche et jour férié, selon les conditions appliquées aux associations fertoises, à savoir une réduction de 50 %.	12 € / classe (prise en charge par la municipalité pour les écoles LFB)	Réduction de 50% sur la totalité de la facture	371 €	comprenant 1 répétition + 1 représentation (hors dimanche et jour férié). Facturation des heures supplémentaires après 22h le jour de la représentation. Si utilisation dimanche et jour férié, majoration équivalente aux heures supplémentaires du personnel (régisseurs) + ssiap selon les conditions appliquées aux associations fertoises, soit réduction de 50%
LAVERIE SEULE (prise en charge journalière) ?	41 €						
SALLE POLYVALENTE (prise en charge journalière de l'espace)	75 €	134 €					
SALLE POLYVALENTE (forfait mobilier + tarif horaire)	42 €						
HALL (prise en charge journalière de l'espace)	69 €	129 €					
HALL (forfait mobilier + tarif horaire)	30 €						
THEATRE (prise en charge journalière de l'espace)	371 €	431 €					
THEATRE (forfait mobilier + tarif horaire)	42 €						
SALLE DE REUNION (prise en charge journalière de l'espace)	116 €	176 €					
SALLE DE REUNION (forfait mobilier + tarif horaire)	9 €						

PRESTATIONS	
FORFAIT MATERIEL/JOUR :	
Théâtre en conférence	80 €
Théâtre en spectacle	163 €
PRESTATIONS TECHNIQUES (matériel) :	
Scène 6*4 m avec escalier	69 €
Praticable supplémentaire 1*2 m	7 €
Ecran	58 €
Puissance 100A	134 €
Sonorisation + 1 micro HF	87 €
Micro HF supplémentaire	44 €
PRESTATIONS PERSONNEL	
PRESTATION PERSONNEL/HEURE : les heures de nuit (de 22h à 7h) + les heures de dimanche/jour férié, comptent double	
Préparation technique	23 €
Régisseur	39 €
SSIAP (sécurité)	23 €

Réduction de 50% sur la totalité de la facture			
Réduction de 50% sur la totalité de la facture			

LOCATION HALLES "DENIS BEALET" 2023 -

applicable au 1er janvier

Gratuité applicable à l'amicale du personnel municipal

Gratuité applicable aux établissements scolaires primaires publics dans la limite du fonctionnement du service et facturation des heures supplémentaires au-delà de 22h, dimanche et jour férié.

LOCATION ESPACES	TARIFS		Etablissement scolaires primaires fertois	Associations Fertoises* / Administrations et assimilées** / Etablissements secondaires privés	Associations culturelles et caritatives fertoises / Etablissements secondaires publics fertois	
	fertois	majoration hors fertois + 60€			réduction de 50%	forfait
<u>SALLE DU REZ-DE-CHAUSSÉE</u> :			Prise en charge par la municipalité dans la limite de 22h, dimanche et jour férié et facturation des heures supplémentaires au-delà de 22h, dimanche et jour férié, selon les conditions appliquées aux associations	Réduction de 50% sur la totalité de la facture	100 €	Pour les spectacles : application pour chaque représentation. Le forfait comprend une mobilisation de personnel dans la limite du fonctionnement du service (équivalent 2 techniciens sur 2 jours (montage/démontage) au-delà facturation des heures + heures supplémentaires au-delà de 22h, dimanche et jour férié, selon les conditions appliquées aux associations fertoises, soit réduction de 50%.
Journée complète	290 €	350 €				
Demi-journée	145 €	205 €				
<u>SALLE DE LA CHEMINÉE/SALLE DE LA CHARPENTE</u> :					100 €	Pour les expositions non autonomes : application pour la durée de l'exposition. Le forfait comprend une mobilisation de personnel dans la limite du fonctionnement du service (équivalent 2 techniciens sur 2 jours (montage/démontage) au-delà facturation des heures + heures supplémentaires au-delà de 22h, dimanche et jour férié, selon les conditions appliquées aux associations fertoises, soit réduction de 50%.

Journée complète	93 €	153 €	fertoises, à savoir une réduction de 50 %.			
Demi-journée	58 €	118 €				
LOCAL TRAITEUR	139 €	199 €				
					30 €	Pour les structures autonomes (exposition ou répétition des compagnies): forfait hebdomadaire.
					gratuit	Pour une journée de répétition (ex: associations culturelles La Pulse à l'oreille, ATF, Les Tombés de la lune, chorales, orchestres, ateliers théâtre, collège).
PRESTATIONS						
PRESTATIONS TECHNIQUES (matériel) :						
Scène 6*4 m avec escalier		81 €		Réduction de 50% sur la totalité de la facture		
Praticable supplémentaire 1*2 m		7 €				
Ecran		64 €				
Sonorisation + 1 micro		58 €				
Micro HF supplémentaire		44 €				
PRESTATIONS PERSONNEL						
PRESTATION PERSONNEL/HEURE : les heures de nuit (de 22h à 7h) + les heures de dimanche/jour férié, comptent double						
Préparation technique		29 €		Réduction de 50% sur la totalité de la facture		
Ménage supplémentaire		23 €				
Régisseur		39 €				

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** les tarifs modifiés des activités municipales de la ville, pour 2023.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'un de ses Adjointes à signer tous documents découlant de cette opération.

Voix pour : 28

Voix contre : 0

Abstention : 1

Pour Copie conforme
Le Maire
Didier REVEAU